
AVIS

22 juin 2023

**COMPTE FINANCIER UNIQUE
DE L'EXERCICE 2022**

DU BUDGET PRINCIPAL

DE LA RÉGION NORMANDIE

Rapporteur Général du Budget :

M. GIROD Jean-Pierre

Résultat du vote :

105 POUR

2 ABSTENTIONS



L'exercice comptable 2022 de la Région Normandie présente une innovation. Il est le premier exercice qui présente l'exécution des comptes sous la forme du « **compte financier unique (CFU)** ». Ce document agrège les données du comptable, jusque-là retracées dans le **compte de gestion**, et les données de l'ordonnateur, qui étaient présentées dans le **compte administratif**.

Le CFU permet de mieux appréhender la santé financière de la collectivité et d'analyser les résultats comptables de l'année écoulée.

La Région Normandie participe à une expérimentation nationale sur le CFU, qui aurait vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour toutes les collectivités à partir de 2024.

En pratique, les trois projets de délibération du conseil régional (approbation du compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat du compte administratif) sont remplacés par un seul, le compte financier unique. La maquette annexée à ce projet de délibération intègre donc le bilan et le compte de résultat et les données détaillées de l'exécution budgétaire par le comptable. Ces changements introduits dans la maquette ne bouleversent pas pour autant la présentation du rapport régional. En effet, depuis le compte administratif 2019, une partie relative à l'analyse synthétique du compte de gestion (dans sa partie bilantielle), y était consacrée. Par conséquent, la maquette de l'avis du CESER demeure identique.

Nous n'écrirons donc plus que les identités de valeur entre le compte de gestion, établi par le payeur régional et relatif au budget primitif, et le compte administratif, établi par la Région, ont été vérifiés et sont concordants.

Pour rappel, les objectifs stratégiques se déclinent de la façon suivante :

- OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

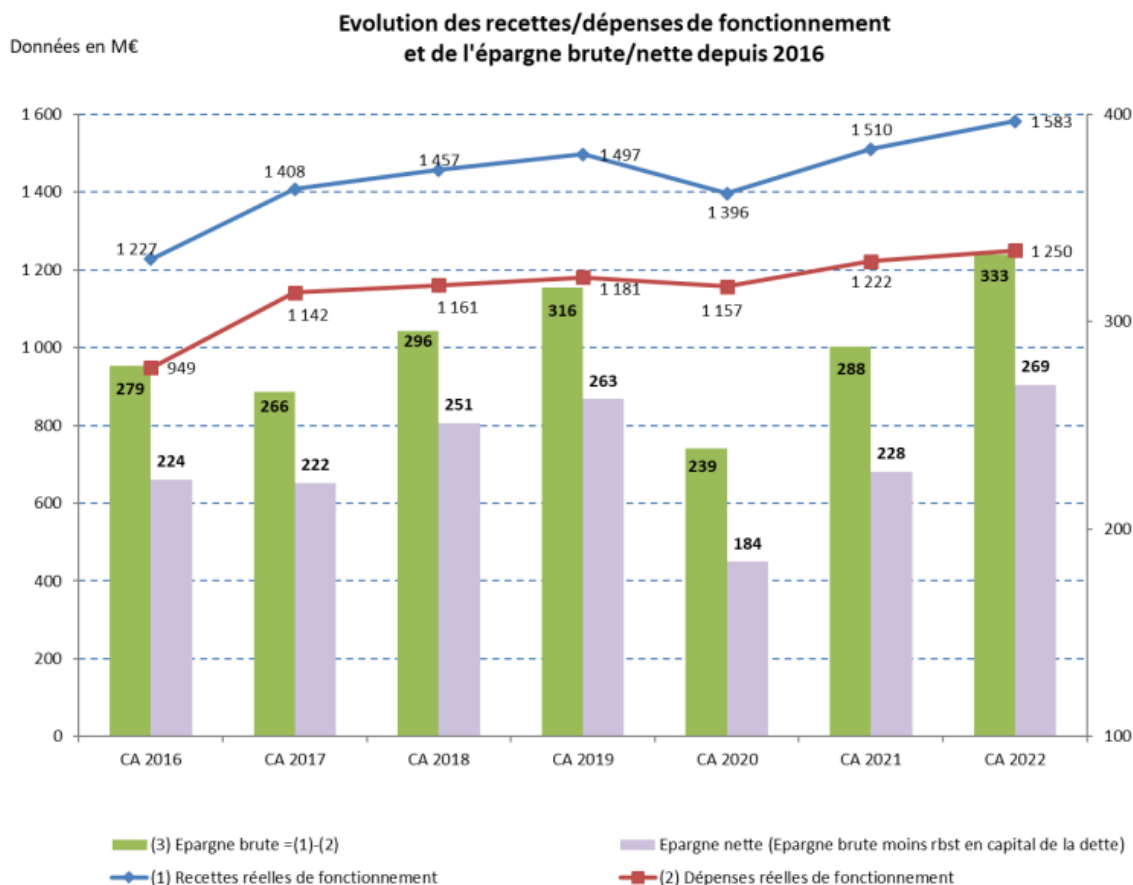
1. Les dépenses 2022

Les dépenses réelles régionales se sont élevées à **1 955,68 M€** (1 879,08 M€ en 2021), en hausse de 4 %. Hors opérations financières afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie (80,27 M€), le montant des **dépenses effectives** 2022 s'élève à **1 875,41 M€** (1 835,08 M € en 2021). Avec seulement 2,2 % de hausse, ces dépenses ont été bien maîtrisées, par rapport à la forte inflation connue en France en 2022, qui s'est élevée à 5,2 %. Pour mémoire, en 2021, cette inflation n'était que de 1,6 %.

Le taux global de réalisation des dépenses diminue nettement et s'élève ainsi à 91,29 %, contre 94,4 % en 2021, dont 94,58 % pour le fonctionnement et 84,74 % pour l'investissement. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement retrouve un niveau proche de celui de 2016.

Par section, ces dépenses se répartissent ainsi :

- dépenses d'investissement : 625,18 M€ (+ 2,02 %)
- dépenses de fonctionnement : 1 250,23 M€ (+ 2,29 %)



Le CESER note que **les dépenses d'investissement** augmentent très peu par rapport à 2021, pour atteindre 625,18 M. Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 562,14 M€ (contre 552,4 M€ en 2021).

Concernant l'augmentation des dépenses d'investissement, c'est l'OS2 qui présente l'augmentation la plus importante avec + 19,18 M€. Cette augmentation concerne des travaux dans les lycées et dans leur équipement. L'OS5 a connu une augmentation importante (+ 40 %) pour la mission « Accompagner et valoriser la culture et la patrimoine normand ».

Concernant la diminution des dépenses d'investissement, c'est l'OS 4 qui présente la diminution la plus importante avec - 26,65 M€. Cette diminution concerne la thématique du développement des territoires.

Les **dépenses de fonctionnement**¹ avaient connu une baisse de 64,9 M€ en 2021. Elles augmentent très peu en 2022 (27,94 M€ soit + 2 %) malgré un contexte d'inflation forte.

Concernant l'augmentation des dépenses de fonctionnement, c'est l'OS3 qui présente l'augmentation la plus importante avec + 30,2 M€, essentiellement liée à la compensation d'une partie des pertes de recettes de la SNCF à cause de la crise sanitaire de la Covid-19.

Concernant la diminution des dépenses de fonctionnement, c'est l'OS6 qui présente la diminution la plus importante avec - 18,5 M€. En 2021, une provision exceptionnelle de 15 M€ avait été constituée pour anticiper certains impacts de la crise sanitaire de la Covid-19. Cette provision n'a pas été reconduite en 2022.

¹ Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des dépenses d'intervention. Seulement 10 % de ces dépenses sont consacrées à la structure.

1

2 Par fonction, les dépenses effectives (investissement + fonctionnement) se décomposent de la manière suivante, en M€ :

3

	2017		2018		2019		2020		2021		2022		Evolution 2022/2017
Services généraux	110	6,6%	101,8	5,9%	108,6	5,3%	124,3	6,0%	120,4	6,6%	115,5	6,2%	5%
Gestion des fonds européens	9,6	0,6%	29,6	1,7%	33,4	1,6%	40,4	2,0%	46,1	2,5%	78,3	4,2%	715,6%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	632,3	38,3%	650	38,1%	673,1	32,9%	584	28,4%	651,4	35,5%	689,4	36,8%	9,0%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	72,6	4,4%	78,5	4,6%	77,7	3,8%	76,9	3,7%	75,5	4,1%	81,6	4,4%	12,4%
Santé et action sociale	4,3	0,3%	4,1	0,2%	1,9	0,1%	2,9	0,1%	2,31	0,1%	2,1	0,1%	-51,2%
Aménagement des territoires et habitat	41,1	2,5%	48,8	2,8%	72,1	3,5%	92,2	4,5%	104,41	5,7%	69,2	3,7%	68,4%
Action économique	204,3	12,3%	165,9	9,7%	158,8	7,8%	188,3	9,1%	145,9	7,9%	135	7,2%	-33,9%
Environnement	17,9	1,1%	17,5	1,0%	18,6	0,9%	19,9	1,0%	25,1	1,4%	24,9	1,3%	39,1%
Transports	446,3	27,0%	516	30,2%	784,6	38,4%	815,8	39,7%	531,1	28,9%	556,9	29,7%	24,8%
Dépenses non ventilées	114,8	6,9%	98,9	5,8%	116	5,7%	112,9	5,5%	132,8	7,2%	122,4	6,5%	6,6%
Total	1653,2	100%	1 711,1 €	100%	2 044,8	100%	2 057,6	100%	1 835,1	100%	1 875,3	100%	13,4%

4

5

6

7

2. Les recettes 2022

Au titre de l'exercice 2022, **les recettes réelles émises s'établissent à 1 833,50 M€**, contre 1 798,21 € en 2021, **soit une hausse de 2%**, ceci hors opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie (80,27 M€).

Par section, ces recettes se répartissent ainsi :

- Recettes d'investissement : 250,75 M€ soit 14 % des recettes effectives
- Recettes de fonctionnement : 1 582,75 M€ soit 86 % des recettes effectives.

Les recettes d'investissement diminuent de 12,95 % par rapport à 2021. La plus forte baisse concerne les recettes ferroviaires, avec - 74,34 M€. Cette baisse était attendue, car les versements de l'AFITF ont cessé en 2022. Le dernier versement de l'AFITF a eu lieu en 2021 et représentait 94 M€.

Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des versements des fonds européens (+ 24,84 M€), conséquence de l'avancement de l'exécution de la programmation 2014-2020.

Les recettes de fonctionnement augmentent quant à elles de 4,81 % par rapport à 2021. Pour la deuxième année consécutive, la TVA s'impose comme la première ressource régionale. Elle représente 50 % des recettes de fonctionnement, contre 41 % en 2021. C'est le fruit de la réforme des impôts de production et de la suppression de la part régionale de la CVAE, ayant conduit à l'attribution aux Régions d'une fraction supplémentaire de TVA. La TICPE arrive toujours en deuxième position (17 %). Les recettes de cartes grises constituent un des plus petits postes (5 %) et continuent à baisser (- 11 % entre 2021 et 2022).

En 2022, la part d'**autonomie financière** effective de la Région en matière fiscale s'établit à **4,6 %** du total des recettes réelles hors opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie.

Le CESER fait, une nouvelle fois, le constat des faibles marges de manœuvre dont la Région dispose sur ses recettes du fait d'une autonomie fiscale – à savoir les recettes fiscales dont elle peut, dans les limites prévues par la loi, fixer l'assiette et le taux - et financière quasi-inexistante. Il rappelle son attachement à une réforme des finances régionales qui doit permettre de donner aux Régions davantage d'autonomie fiscale. Les recettes composées de la fraction de TVA ont augmenté à cause de l'inflation, et non pas seulement du fait de la croissance économique.

Le CESER rappelle en outre que le développement des véhicules électriques, hybrides rechargeables, au GNV, GPL... va réduire mécaniquement les recettes de la TICPE. Selon le ministre de l'économie, cette question sera intégrée dans la loi de programmation des finances publiques, en fixant la trajectoire budgétaire des prochaines années.

1

2

3

4

Structure et évolution des recettes en M€

	2017		2018		2019		2020		2021		2022		Evolution 2022/2017
Fiscalité directe	524	29,80%	522,8	28,30%	533	27,10%	547,1	24,40%	154,6	7,80%	28,8	1,5%	- 94,5%
Fiscalité indirecte	557,85	31,70%	771,72	41,80%	773,1	39,30%	616,1	27,50%	1 034,2	52,10%	1 217,5	61,9%	+ 118,2%
Dotations et participations	461,26	26,30%	277,36	15,10%	390,1	19,80%	565,5	25,30%	381,6	19,20%	455,5	23,2%	- 1,2%
Autres recettes diverses	65,77	3,70%	102,14	5,50%	136,1	6,90%	155,2	6,90%	227,8	11,50%	131,7	6,7%	+ 100,2%
Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	149,52	8,50%	97,13	5,30%	31,2	1,60%	214,6	9,60%	94,1	4,70%	43,6	2,2%	- 70,8%
Emprunt	0	0%	74	4%	105	5,30%	142	6,30%	93	4,70%	89,8	4,5%	
Total	1758,5	100%	1 845,2	100%	1 968,5	100%	2240,5	100%	1 985,3	100%	1966,9	100,00%	+ 11,85%

5

6

7

8

3. Gestion des crédits pluriannuels 2022

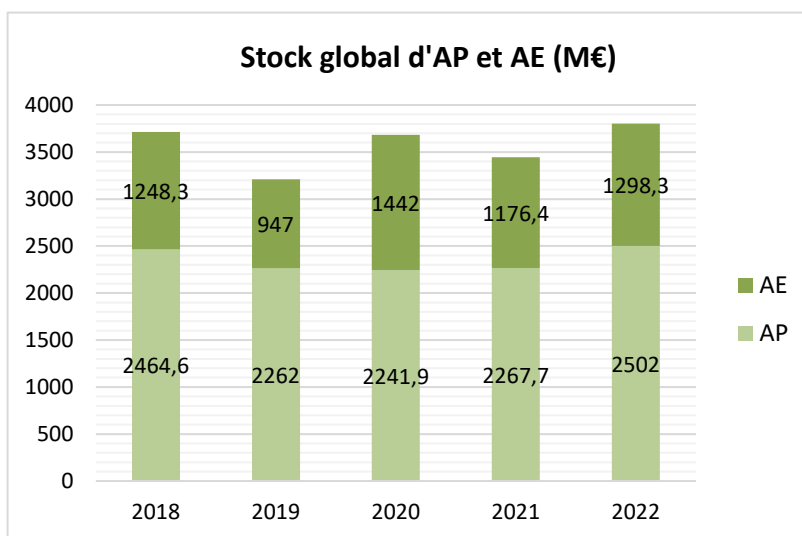
Le suivi de la gestion des crédits pluriannuels permet d'augurer de la capacité de la Région à engager des crédits dans les futurs exercices comptables.

Les inscriptions d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) s'établissent à 2 515 M€ sur l'exercice 2022, en hausse de 66 % par rapport à l'année précédente (1 514,7 M€), et se composent à 58 % d'AP et à 42 % d'AE (contre respectivement 57 % et 43 % en 2021).

Hors fonds européens et fonds CPER/CPIER, la gestion pluriannuelle de la Région se présente ainsi :

Hors fonds européens et CPER/CPIER		2019		2020		2021		2022	
Inscriptions	AP	640,3 M€		991,9 M€		756,9 M€		821,9 M€	
	AE	680,8 M€		1 347,6 M€		638,9 M€		964,8 M€	
Affectations <i>Taux d'affectation (%)</i>	AP	615 M€	96 %	878,8 M€	89 %	596,7 M€	79 %	733,3 M€	89 %
	AE	561 M€	82 %	1 324,6 M€	98 %	595,7 M€	93 %	949,1 M€	98 %
Engagements ² <i>Taux d'engagement (%)</i>	AP	512 M€	80 %	811 M€	82 %	319,2 M€	42 %	542,1 M€	66 %
	AE	546 M€	80 %	1 196,5 M€	89 %	411,5 M€	64 %	617,6 M€	64 %

522,7 M€ d'AP et d'AE affectées en 2021 n'ont pas été engagées. Compte-tenu de ces éléments, il est proposé³ l'annulation de 109,48 M€ d'AP et de 49,2 M€ d'AE au titre de la caducité d'affectation et de la caducité d'engagement.

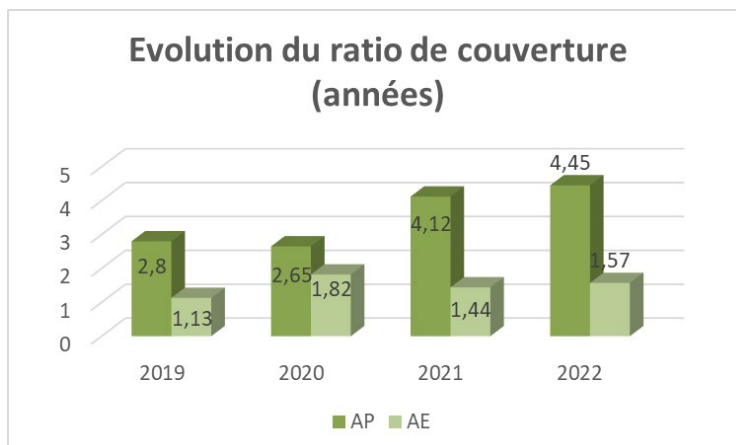


² Réservation comptable des crédits nécessaires à une dépense et adossée à un engagement juridique.

³ Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier

Le **ratio de couverture**⁴ des AP affectées au terme de l'exercice 2022 par les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice se dégrade pour s'élever à **4,45 années**. Celui des AE se dégrade légèrement à **1,57 années**.

Le niveau d'investissement toujours très élevé en 2022 explique la poursuite de la dégradation du taux de couverture des AP.



Sont annexés à cet avis les décompositions présentées par la Région concernant les stocks d'AP et d'AE.

4. Résultat et affectation de l'exercice 2022

L'exercice 2022 de la Région se traduit par les résultats suivants :

• Résultat cumulé de fonctionnement :	+ 164 084 883,64 €
• Solde cumulé d'investissement (dont compte 1068):	- 49 993 999,25 €
• Excédent net de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 :	+ 114 150 884,39 €

Le résultat net de l'exercice 2022 est en hausse de 47,9 M€ par rapport au résultat de clôture de 2021 et s'explique surtout par le résultat dégagé au titre de la section de fonctionnement pour 2022.

Compte tenu de l'obligation réglementaire de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement d'une part, et de l'intérêt de conserver le reste de l'excédent en section de fonctionnement d'autre part, il est proposé d'affecter les 164 084 883,64 € de résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte financier unique 2022 de la façon suivante :

- ⇒ 49 933 999,25 € au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour couvrir le solde négatif
- ⇒ 114 150 884,39 € en report en section de fonctionnement (ligne 002).

Ces crédits seront intégrés au budget 2023, à l'occasion du budget supplémentaire.

5. Santé financière de la collectivité régionale

L'épargne brute⁵ dégagée par la collectivité, qui représente un des fondements de l'évaluation de la santé financière de la collectivité, s'établit à **332,52 M€** contre 287,89 M€ en 2021 (+ 44,5 M€ soit un taux d'épargne brut de 21 %).

L'épargne nette, qui mesure la capacité de financement des dépenses d'investissement une fois couvert le remboursement en capital de la dette, s'établit à **269,48 M€** (contre 227,5 M€ en 2021). En 2022, 41 % des dépenses d'investissement ont ainsi été financées par l'épargne nette (contre 37 % en 2021).

⁴ Le ratio de couverture des AP (ou AE) reflète la durée moyenne nécessaire pour payer le solde du stock d'AP (ou AE) affectées non mandatées à un rythme identique à celui de l'exercice écoulé.

⁵ L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recette ou dépense exceptionnelle de montant conséquent.

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette de la Région Normandie s'établit à **655,59 M€**, en hausse de 5,84 % par rapport à l'année précédente et sa **capacité de désendettement** à **1,97 année** (contre 2,18 années au 31 décembre 2021). La loi de programmation des finances publiques impose comme objectif pour les Régions une capacité de désendettement inférieure à 9 ans.

Le CESER souligne que la collectivité présente un taux d'investissement par habitant élevé avec un taux d'endettement par habitant le plus faible des Régions métropolitaines de France (197 € par habitant contre 454 € en moyenne nationale).

Les taux de croissance annuel des principaux agrégats comptables de la Région Normandie sont retracés en page 10 du présent avis.

6. Point sur l'état d'avancement des contractualisations

6.1. Gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

	Taux de programmation	Taux de paiement
PO Feder-FSE ex-BN 2014-2020	107 %	52 %
PO Feder-FSE-IEJ ex-HN 2014-2020	109 %	70 %
PO Feder/FSE+/FTJ 2021-2027	2 %	0 %
Feader ex-BN 2014-2022	91 %	73 %
Feader ex-HN 2014-2020	88 %	63 %
Feader 2023-2027	0 %	0 %
Feamp 2014-2020	100 %	74 %
Feampa 2021-2027	0 %	0 %

Il n'y a pas eu de dégagement d'office, grâce à une mobilisation des acteurs et un suivi très régulier des agents de la Région pour atteindre les objectifs assignés par l'Union européenne. Néanmoins, il sera nécessaire d'être vigilant sur le second semestre 2023 pour atteindre 100 % des taux de paiement avant le 31 décembre.

L'année 2022 a été marquée par le bouclage de la contractualisation 2021-2027 (en particulier au nouveau fonds dédié à la transition juste - FTJ) d'une part, et par la mobilisation de l'enveloppe REACT-EU en faveur d'une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie d'autre part.

Le CESER salue l'état précis de l'avancement de la contractualisation 2014-2020 qui est retracé dans ce compte financier unique, ainsi que les tableaux d'avancement du futur programme.

6.2. Contrats de plan

6.2.1. Contrats de plan régionaux

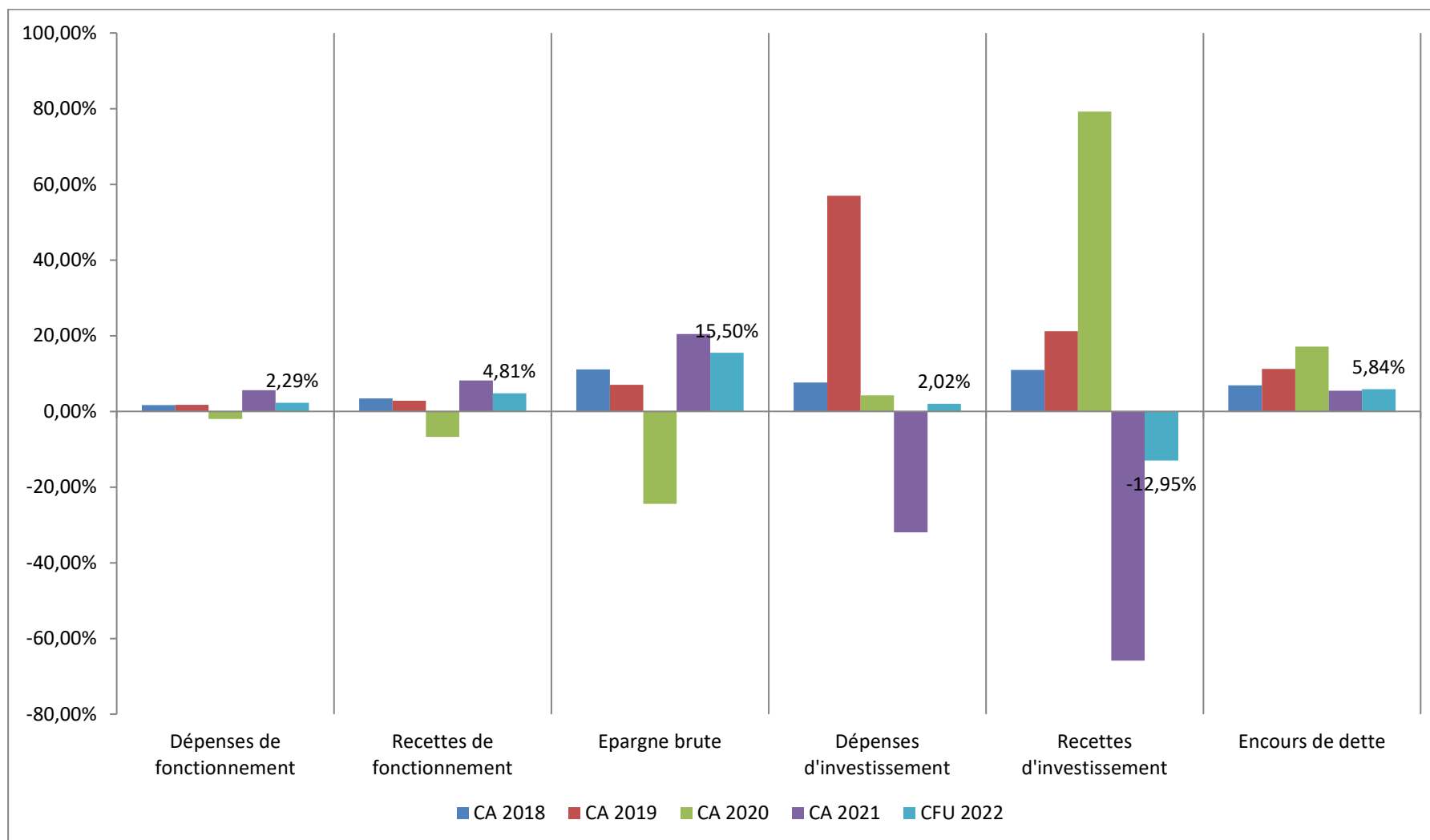
	% maquette engagée	% engagement payé
CPER ex-BN 2015-2020	92 %	73 %
CPER ex-HN 2015-2020	106 %	62 %

Les opérations engagées mais non payées et les opérations non engagées se retrouvent dans le nouveau CPER 2021-2027, qui sera signé d'ici la fin 2023. Le CESER Normandie émet un avis sur ce contrat le 22 juin 2023.

1

Taux de croissance annuel des principaux agrégats comptables de la Région Normandie

2



3

6.2.2. Contrat de plan interrégional (CPIER) et axe Seine

Comme le CPIER n'est réalisé qu'à 74%, il a été décidé de le proroger d'un an en attendant la signature d'un nouveau CPIER 2023-2027.

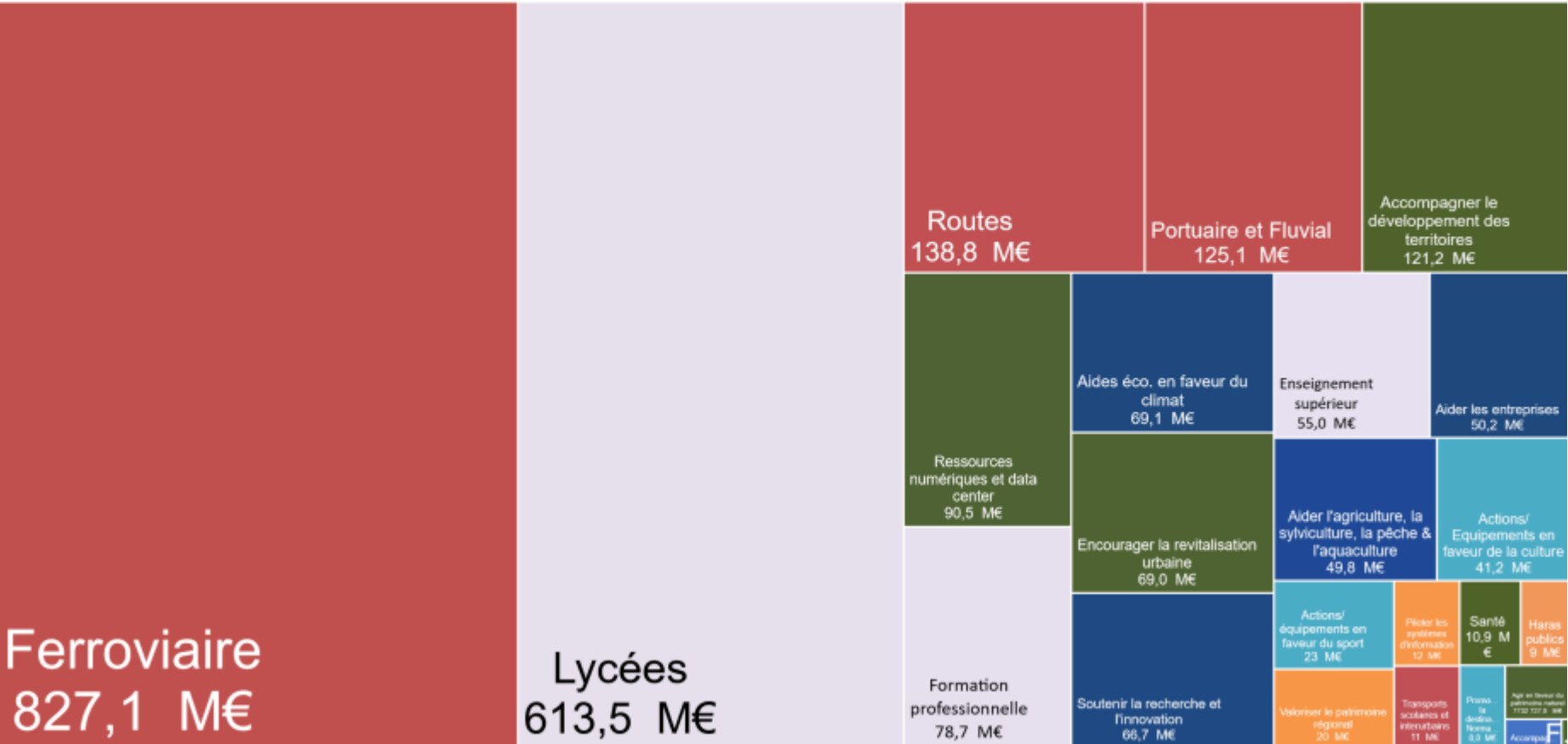
En conclusion, le Conseil économique, social et environnemental régional salue la transparence et la lisibilité encore accrues de ce document, notamment avec des titres et des schémas facilitant la compréhension.

Le compte financier unique donne ponctuellement le montant des subventions versées à certains organismes « satellites » créés à l'initiative de la Région ; néanmoins, le CESER renouvelle sa demande de recevoir chaque année les comptes consolidés et le rapport d'activité de ces satellites.

Enfin le point sur l'état d'avancement des contractualisations permet d'apprécier la conduite des finances régionales dans leur globalité. Pour mieux suivre le CPER et le CPIER, disposer des mêmes tableaux d'état d'avancement que ceux présentés pour les FESI serait toutefois bien utile.

Le CESER prend acte du compte financier unique 2022 de la Région Normandie.

Annexe 1 : Décomposition présentée par la Région concernant le stock d'AP de 2 502 M€



Liste des sigles

AP		Autorisation de <u>p</u> rogramme
AFITF		<u>A</u> gence de <u>f</u> inancement des <u>i</u> nfrastructures de <u>t</u> ransport de <u>F</u> rance
AE		<u>A</u> utorisation d' <u>e</u> ngagement
ARE		<u>A</u> llocation de <u>r</u> etour à l' <u>e</u> mloi
BP		<u>B</u> udget <u>p</u> rimitif
CFU		<u>C</u> ompte <u>f</u> inancier <u>u</u> nique
CVAE		<u>C</u> otisation sur la <u>v</u> aleur <u>a</u> ajoutée des <u>e</u> ntreprises
IFER		<u>I</u> mposition <u>f</u> orfaitaire sur les <u>e</u> ntreprises de <u>r</u> éseaux
FCTVA		<u>F</u> onds de <u>c</u> ompensation de la <u>t</u> axe sur la <u>v</u> aleur <u>a</u> ajoutée
PRIC		<u>P</u> acte <u>r</u> égional d' <u>i</u> nvestissement dans les <u>c</u> ompétences
TICPE		<u>T</u> axe <u>i</u> ntérieure de <u>c</u> onsumation sur les <u>p</u> roduits <u>e</u> nergétiques

Déclarations des groupes

M. Alain DEVAUX

au titre du Comité régional CGT de Normandie

Le bilan comptable du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2022, fait apparaître un excédent de 114,15 Millions d'euros, en hausse de près de 50 millions par rapport à l'année 2021, à affecter par le budget supplémentaire.

Avec le retour de l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie, la Région a connu une année record au titre des dépenses et des recettes.

La Normandie reste à nouveau, la région la moins endettée de France avec une capacité de désendettement d'un peu moins de 2 ans.

C'est bien !

Il faut rappeler cependant, que l'endettement joue un rôle très important dans le financement et la stimulation de l'économie.

C'est pourquoi, la CGT considère qu'un effort supplémentaire aurait pu être engagé au titre des dépenses d'investissements, car celle-ci n'ont que très peu augmenté en 2022 comme l'atteste le CFU.

Ces dépenses d'investissements font une large place à l'échéancier d'acquisition des trains, à la formation professionnelle et aux lycées mais restent largement insuffisantes pour d'autres projets stratégiques à déployer.

Selon la CGT, elles sont trop peu consacrées à la santé et à l'action sociale, pour lesquelles les dépenses effectives ne cessent de décroître depuis 2017.

En 2022, les crédits de la région alloués à la santé dans le cadre du contrat de plan Etat/région, ont à peine été supérieurs à ceux prévus par le Ségur de la santé.

En conclusion, s'il ne faut pas emprunter pour emprunter puisqu'il n'y aurait pas de projets à financer comme le sous-entend la Région, notre groupe estime qu'en s'appuyant sur la base des nombreuses préconisations du CESER faites dans ses différents avis, il y aurait matière à développer une politique de projets ambitieux, dynamiques et attractifs pour le rayonnement de la Normandie et dans l'intérêt de sa population.

La CGT votera POUR l'avis du CESER

μ

M. Philippe LEGRAIN

au titre du groupe CFDT de Normandie

Avec 122 millions d'excédents en 2022, le budget régional enfile les excédents comme on enfile les perles !

Le budget primitif, voté il y a 18 mois, autorisait un emprunt d'équilibre qui pouvait aller jusqu'à 283 millions d'euros. Finalement, la Région n'a eu besoin de contracter qu'à hauteur de 90 millions auprès des banques, soit 3 fois moins ! Et encore la plus grande partie de cet emprunt est encore dans la trésorerie au 31 décembre dernier et n'était pas dépensée.

Nous sommes bien la Région la plus prospère de France, du moins dans le budget de sa collectivité régionale.

Le budget 2022 est aussi l'occasion de faire un bilan final de l'impact de **l'épidémie de Covid** sur le budget.

Ce bilan n'est pas facile à faire. La Région en présente une version à la page 109 de son document où elle conclut que le Covid a coûté 62 millions d'euros en 2022, mais ce bilan aurait pu être écrit autrement :

- Pour 2022, la grosse dépense est bien le chèque de 40 millions donné à la SNCF pour effacer le déficit créé pendant la période Covid,
- Mais y figure aussi un autre chèque de 20 millions d'euros à l'entreprise Brittany Ferries ! : il s'agit plutôt d'un prêt fait à l'entreprise, prêt qui sera un jour récupéré, du moins si Brittany Ferries se sort des difficultés. Et donc le faire figurer comme une dépense définitive liée au Covid est pour le moins abusif.

D'autre part, la Normandie a bénéficié du plan français et européen de relance et ça n'est aucunement repris dans ce tableau de bilan.

Enfin, ajoutez à cela que la crise économique créée par le Covid en 2020 a poussé le gouvernement à basculer de plus en plus de ressources de la Région vers une fraction de la TVA. Les sommes collectées par cette TVA augmentent très rapidement : elles ont ainsi augmenté de 8% en 2022. Cette recette a fait plus que remplacer les précédentes taxes.

Voilà pourquoi les finances de la Région Normandie se sont aussi bien tirées de la crise Covid. Oui, l'État a bien joué son rôle de « Quoi qu'il en coûte » même auprès des finances de la collectivité régionale.

La CFDT approuvera l'avis présenté.

M. Pascal FEREY

au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

EN ATTENTE